



**Conseil d'administration du 3 juillet 2015**

**Résolution n° 2015/20 – CA**

**Composition de la commission permanente du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national des Ecrins**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8, R331-23 et R331-33 ;

Vu la résolution 2014/26 CA du Conseil d'administration ;

Vu la résolution 2015/04 – BUR du Bureau ;

Vu la proposition de l'association des élus du Parc national des Ecrins de nommer Monsieur Gérard MARTINEZ comme représentant des élus ;

Arrête comme suit la composition de la commission permanente du Conseil économique et social du Parc national des Ecrins :

1. Le président de chacune des commissions thématiques permanentes ;
2. Monsieur Gérard MARTINEZ, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, comme représentant de l'association des élus du Parc national des Ecrins,

3. Des personnalités ou représentants d'organismes professionnels, associatifs ou consulaires dans les domaines suivants :

- agriculture et forêt
  - M. Pierre-Yves MOTTE, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
  - un représentant de la fédération des alpages de l'Isère
- forêt
- tourisme
  - un représentant du CRPF des Hautes-Alpes
  - M Thierry HOURS, Directeur des Gîtes de France des Hautes-Alpes
  - Mme Caroline SILLON, directrice de « Oisans-Tourisme »
- chasse / pêche
  - M Jacques CHEVALLIER, président de la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes
  - M. Bernard KURZAWA, président de la fédération de pêche de l'Isère et de protection du milieu aquatique
- sports et loisirs
  - M. Julien REBUFFET, directeur du Syndicat national des moniteurs cyclistes français
  - M. Marc LAURANS, représentant la fédération française de randonnée pédestre
- accueil en refuge en cœur
  - M. Fredi MEIGNAN représentant des gardiens de refuge de l'Isère
  - un représentant de la FFCAM
- protection de la nature
  - un représentant d'association oeuvrant dans le domaine (AVENIR ou Drac Nature)
  - M. Hervé CORTOT, référent en matière de protection de la nature
- commerce et artisanat
  - M Jean-Michel BERNARD de la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes
- culture
  - un représentant d'activités culturelles du départemental des Hautes-Alpes
  - un représentant de l'Education nationale

Le président par intérim du conseil  
d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER